Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20220301-08-DE
Date de télétransmission : 08/03/2022
Date de réception préfecture : 08/03/2022 **République Française**

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres				
Membres				
en	Présents	Votants		
exercice				
13	11	11		

Date de convocation 23 février 2022

DELIBERATION **BUREAU DELIBERATIF** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE **POMPEY**

SEANCE DU 1er mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier mars à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président.

Présents: Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Laurent TROGRLIC.

Absents excusés: Pascal BARTOSIK, Carole SALEUR.

Monsieur Laurent TROGRLIC a été nommé secrétaire de séance.

Objet : ZAE Haute Epine à Saizerais – Vente d'un terrain à la SCI FBBT N° de délibération: 8

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	11	0	0	0

Rapporteur: M. POINT

L'entreprise B'B ELEC et ENFOUISSEMENT est une SARL créée en 2021 dont le siège est situé à Dieulouard (54380). La société est spécialisée dans le secteur d'activité des travaux d'installation électrique et emploie cinq salariés. Elle dispose des certifications et labels qualité pour l'ensemble de ses prestations : électricité générale, enfouissement de réseaux, bornes de recharge. La société B'B ELEC et ENFOUISSEMENT intervient sur la Région Grand Est mais elle souhaite se développer sur l'ensemble de la France jusqu'aux pays frontaliers (Luxembourg et Belgique) et projette la création de 6 postes.

Ainsi, l'entreprise B'B ELEC et ENFOUISSEMENT souhaite acquérir 4 040 m² sur le lot n°17 de la ZAE Haute Epine à Saizerais. Cette acquisition s'effectuera par la SCI FBBT.

L'entreprise prévoit la construction d'un bâtiment de 1 200 m² au sol pour accueillir ses activités.

Il vous est proposé de fixer le prix de vente de terrain à 23 € HT/m².

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriale, le service des domaines a été saisi et a donné un avis conforme.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable des domaines,

AUTORISE la vente d'un terrain de 4 040 m² à la SCI FBBT, destinée à la construction d'un bâtiment et d'espaces d'activités sur la base de 23 € HT le m² et la signature de l'acte de vente qui devra intervenir dans les 24 mois.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

DESIGNE l'étude notariale de la Ravinelle à Nancy comme conseil en charge d'établir les actes liés à la réalisation de cette vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Le Président.

Laurent TROGRLIC